

Délégation Animation Socio-Culturelle - Quartier des Clairs-Soleils - Projet d'Action Culturelle - Subvention au Centre Polyphonique de Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Maison Pour Tous et la Bibliothèque des Clairs-Soleils mettent en œuvre pour la saison 94/95 un projet d'action culturelle sur le thème de «La Lettre» en collaboration avec l'ensemble des intervenants du quartier (écoles, associations, habitants) et des partenaires extérieurs (Ecole des Beaux-Arts, Centre Polyphonique).

A partir du thème fédérateur de l'écriture, un programme d'activités doit permettre de renforcer la communication entre les habitants, la sensibilisation à l'art, à la lecture et à l'écrit et la valorisation du quartier et de son image.

Parmi ces activités : ateliers de calligraphie, expositions, carnaval, projet «art postal» et création d'un spectacle musical en collaboration avec le Centre Polyphonique de Franche-Comté. Ce spectacle, opéra d'enfants, résultera d'un travail d'ateliers scolaires induits pas la Directrice du Centre et un animateur musical avec des enfants des écoles Jean Macé, Tristan Bernard, Bregille Plateau et l'IES Fontaine-Argent.

Ces ateliers ont débuté au cours du premier trimestre et se poursuivront toute l'année scolaire, le spectacle étant présenté en juin.

Pour permettre la réalisation de ce projet de spectacle musical, la Commission Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer au Centre Polyphonique de Franche-Comté une subvention de 45 000 F inscrite au chapitre 945.90/657.47030 alimentée par transfert de crédit du budget 1994 de la Maison Pour Tous des Clairs-Soleils, chapitre 945-90 code service 47035 article 645 pour 30 000 F, article 611 pour 15 000 F.

Mme CAMPBELL : Vous savez Monsieur le Maire à quel point j'attache de l'attention, je ne sais pas pourquoi mais c'est comme cela, au quartier des Clairs-Soleils. C'est un quartier qui manque un tout petit peu de chaleur et je trouve que l'on ne s'en occupe pas assez, si vous voulez le fond de mon sentiment. Je suis donc très contente de cette initiative prise dans le cadre de la Maison Pour Tous. Aussi, je voudrais demander s'il est possible de faire agir un peu plus les associations dans ce quartier. Peut-on faire une proposition pour l'ouverture de l'association dans ce secteur ? Car je sais qu'il y a des locaux et que l'on ne peut toujours pas les occuper parce qu'ils ne sont pas maintenus en état. Je pense qu'il n'y a que par là qu'on passera par une action réelle auprès des gens du quartier qui ont besoin d'être écoutés. Il faut aller vers eux, il faut faire quelque chose là-bas !

M. LE MAIRE : On est tout à fait d'accord avec vous, on les écoute, peut-être pas suffisamment, mais nous sommes conscients que la vie des quartiers dépend énormément de la vitalité des associations. Toute association, dans n'importe quel quartier, a une écoute de la part de nos services, notamment des services de Jean-Louis FOUSSERET. Dans ce rapport, il nous a été simplement demandé d'aider un spectacle musical monté par le Centre Polyphonique. Prochainement, nous allons démarrer une régie de quartier aux Clairs-Soleils pour essayer d'obtenir une participation des habitants de ce quartier à la vie, à l'animation du secteur. Donc, si vous avez une association quelle qu'elle soit, Jean-Louis FOUSSERET est votre interlocuteur, il vous donnera j'en suis persuadé satisfaction pour que cette association puisse développer les activités qu'elle mérite.

M. DAHOU : Monsieur le Maire, deux mots qui iront je crois dans le sens de ce que souhaitait Mme CAMPBELL. Ce projet a justement pour mission, et c'est ce que nous essayons de faire en dehors des activités qui reposent sur l'ensemble des Maisons Pour Tous, de structurer la vie sociale

d'un quartier, en tout cas il y participe et sa vocation est de permettre sur une année une action en profondeur qui mobilise l'ensemble des partenaires sur un quartier.

La philosophie qui a présidé à ce type de projet est la même que celle de l'opération «cirque à Besac». Cela va donc dans le sens que vous souhaitiez, Madame CAMPBELL, et de l'effort qu'effectivement il y aura à faire sur ce quartier.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.